



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 28.08.2020

Publications supplémentaires: KABVD 28.08.2020

Numéro de publication: KK04-0000014080

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue de Neuchâtel 1, 1400
Yverdon-les-Bains

Etat de collocation et inventaire CVA CONSTRUCTION VERRE ET ALUMINIUM SA

Débiteurs:

CVA CONSTRUCTION VERRE ET ALUMINIUM SA

CHE-107.401.286

Avenue des Alpes 17

1450 Ste-Croix

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 17.09.2020

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 07.09.2020

Remarques:

null

But :

Toutes constructions et pose de structures aluminium et verre, plus particulièrement dans le domaine du bâtiment.

Un/des bien/s porté/s à l'inventaire fait/font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.